

Commune de LACOURT

Séance du 08 avril 2025

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 01/04/2025

huit avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Richard PETITALOT

Présents : 10

Présents : ROGER SOUQUET, JEAN MARC DURAN, ANDRE BERNE, HELENE DURRIEU, GUILLAUME VAYSSIÈRE, CHRISTELLE PRATVIEL, Richard PETITALOT, Christophe SUTRA, Marie-Line BREGANI, Audrey SUZON

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: JEAN MARC DURAN

Objet: Cimetière : règlement intérieur, tarifs, durée, fonctionnement - DE_2025_007

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la mise en place du site internet cimetière de France, il convient d'établir une délibération regroupant le règlement intérieur du cimetière, les tarifs de vente des concessions, des cases du columbarium, le caveau d'attente, le règlementation des terrains communs et l'autorisation à Monsieur le Maire afin de vendre ces concessions.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle :

- La création du règlement intérieur du cimetière communal par arrêté n° AR_2024_032

Rappelle que :

- les concessions sont vendues au prix de 100 € le m² pour une période de 30 ans dit trentenaire

- les cases du columbarium sont vendues au prix de 700 € par case pour une durée de 30 ans dit trentenaire

- le caveau d'attente d'une capacité de 2 places est gratuit et ne peut excéder une occupation de 6 mois

- les concessions en terrain commun si elles ne sont pas régularisées par les familles en concessions privatives peuvent être reprises par la commune après 5 ans

Le conseil municipal doit également se prononcer sur l'autorisation de vente de ces concessions par Monsieur Le Maire.

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025

Date de réception de l'AR: 15/04/2025

009-210901492-DE_2025_007-DE

A G E D I

Conseil délibéré, décide :

de vendre les concessions, les cases du cimetières

- Valide les tarifs et durée décrites ci-dessus, à savoir :
 - concession trentenaire au prix de 100 € le m²
 - Case du columbarium trentenaire au prix de 700 € la case
 - la gratuité du caveau d'attente pour une période de 6 mois
 - la possibilité de reprises des concessions en terrain commun après une période de 5 ans si les familles n'ont pas procédé à la régularisation de ces dernières en concession privative
- Valide le règlement intérieur du cimetière communal

Le Maire
Richard PETITALOT



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/04/2025
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 15/04/2025
Date de reception de l'AR: 15/04/2025
009-210901492-DE_2025_007-DE
A G E D I